

RAPPORT DU JURY
Portant sur les prestations des quatre finalistes¹

Par : Jacques White, architecte et conseiller professionnel
Date : 16 février 2006

FINALISTE : CROFT PELLETIER ARCHITECTES



Le parti affirmé de compenser la démolition massive de l'agrandissement de l'école Saint-Michel réalisé en 1984 par un projet plus compact, dont la prévisibilité des coûts de construction serait en principe améliorée, a joué en faveur de la proposition en première étape. La clarté de l'organisation programmatique de la solution proposée, l'élégance de la composition volumétrique générale et la pente accentuée de la salle ainsi que son traitement ont été appréciés du jury. La perméabilité de l'espace public extérieur au niveau du sol a également été soulignée, mais la connotation négative que le milieu associe à la suspension d'un volume sur une colonnade comme celui du foyer, à cause de précédents mal-aimés à Dolbeau, discrédite en partie la solution. Portée à l'attention des finalistes, cette remarque n'a apparemment pas provoqué de changement du projet en seconde étape. Les rapports fonctionnels attendus sont en général bien observés, mais quelques-uns causent problèmes, notamment le parcours avec obstacles depuis l'espace de support à la scène vers le foyer et l'éloignement de l'administration des locaux de Gestion Arpidôme, qui loge dans l'ancienne école Saint-Michel (dont le lien est d'ailleurs ténu). L'ajout des espaces de préfonction varie les parcours et organise les accès à la salle depuis le hall et le foyer, mais a également pour effet de majorer substantiellement la superficie d'espaces dédiés aux circulations dans la nouvelle construction, expliquant vraisemblablement que le projet soit à la fois le plus grand en superficie brute total et aussi le plus coûteux à réaliser, même si la démolition massive s'avère elle-même abordable. Considérant les ressources limitées allouées à la réalisation du projet de salle de spectacles et les besoins programmatiques peu compressibles, cette hypothèse a dû être écartée.

¹ N.B. Les finalistes sont présentés dans l'ordre chronologique des auditions

FINALISTE : **SCHÈME** (BLOUIN LEMIEUX SOLAND, ARCHITECTES)



À l'opposé du précédent, ce projet prend le parti de composer avec la quasi-totalité de la structure de l'école Saint-Michel existante, incluant l'agrandissement réalisé en 1984 et son aile de classes implantée en diagonale. Le jury a apprécié l'ingéniosité et l'imagination dont ont fait preuve les architectes dans la manière de créer, à partir des contraintes de l'existant, un grand bloc de liaison des différentes zones du programme sur le thème du tapis rouge. De toute évidence, dans la conception de ce projet, la contrainte a catalysé la recherche de solutions innovantes, notamment l'inscription d'une petite cour triangulaire à la rencontre des fonctions principales et une entrée à la salle plutôt singulière. En dépit de ses nombreuses qualités, il est apparu aux yeux du jury que le projet, ironiquement, fait plutôt la démonstration que de vouloir tout garder de l'existant conduit à faire des sacrifices trop grands ou trop nombreux, notamment lorsqu'on compare la complexité de ce projet avec la simplicité de certains autres. À devoir se contorsionner dans l'existant, le programme ne se place pas toujours bien dans les volumes imposés par les axes structuraux. La position centrale des toilettes et le grand corridor qui les contourne ont porté flanc à la critique, de même que la surface tronquée du foyer polyvalent, devenu trop petit pour accommoder confortablement les activités prévues. Aussi, certains espaces inclus au volume existant demeurent inaffectés ou imposeraient de majorer significativement le programme et les budgets, notamment à l'étage du volume diagonal. La salle pour sa part est bien conçue, son traitement intérieur plait et les petites baignoires à demie encastrées dans les parois offrent des opportunités intéressantes pour vendre des loges corporatives. L'expression résolument festive du projet a soulevé de l'intérêt mais n'a pas fait l'unanimité, du moins dans son rapport au milieu et dans le fait qu'elle s'impose toute l'année. L'intégration de dispositifs bioclimatiques développés et convaincants ainsi que de préoccupations pour le développement durable a par ailleurs séduit le jury. L'audition des finalistes figure parmi les plus convaincantes du lot.

LAURÉAT : PAUL LAURENDEAU / JODOIN LAMARRE PRATTE, ARCHITECTES EN CONSORTIUM



Dès la première étape, cette proposition avait attiré l'attention du jury par son étonnante simplicité combinée à la grande efficacité de la distribution programmatique à l'intérieur des lignes de composition imposées par l'existant. Considérant le cadre budgétaire limité et les exigences programmatiques importantes du projet, elle devenait une hypothèse incontournable par son économie de moyens, la justesse de la réponse à l'égard des attentes exprimées dans le programme et l'efficacité de l'organisation générale du bâtiment. La transparence du foyer sur trois pratiquement côtés, depuis l'espace public collectif jusqu'à une petite cour bien proportionnée derrière l'école Saint-Michel sur laquelle il donne directement accès, ne trouve pas d'égal dans les autres projets finalistes. Le volume de support à la scène, très compact et discret, définit cet espace extérieur en collaboration avec l'école Saint-Michel et participe à son animation, les loges et le salon vert s'y ouvrant généreusement. Les limites exactes et l'organisation interne de chacun des volumes fonctionnels peuvent être facilement révisées à l'étape du dossier préliminaire, indépendamment les uns des autres. L'espace de circulation est réduit au minimum requis. L'administration est stratégiquement positionnée près des bureaux de Gestion Arpidôme et, en dépit d'une superficie restreinte, un partage différent des services peut être envisagé. La salle est apparue très conviviale et le dernier spectateur se situe plus près de la scène que dans les autres projets, mais le balcon devra être revu, certains angles de vue s'avérant inacceptables. La plus grande réserve émise par le jury porte sur le foyer, dont la hauteur, l'axialité des accès et la configuration des marches portent préjudice à son utilisation, notamment lorsque deux événements se tiendront en simultanément; mais le jury est d'avis que ces limitations peuvent être corrigées. L'accès aux toilettes en sous-sol devra être plus généreux, comme le sas de la salle et quelques espaces d'interface avec le public qui sont restreints. L'échelle est l'expression sont apparus justes pour Dolbeau-Mistassini, même si le jury aurait aimé une facture plus proche de celle de la première étape, moins austère et faisant plus amplement usage de bois. Le parcours depuis le stationnement arrière mériterait plus d'attention. En définitive, les quelques limitations associées à cette prestation, incluant l'audition, ont pesé moins lourdement que les grandes qualités que lui reconnaît le jury ainsi que la confiance que le projet inspire de pouvoir être réalisé à l'intérieur du cadre budgétaire prévu. L'équipe a obtenu le plus haut pointage de tous les finalistes dans l'évaluation du dossier complémentaire (addenda #1).

MENTION HONORABLE : NATURE HUMAINE + AEDIFICA



Ce projet est apparu comme le plus flexible dans son utilisation et celui dont le foyer présentait les plus grandes qualités. La récupération intégrale du volume du gymnase actuel, l'inscription dans le paysage d'une coulée paysagère qui s'y infiltre et l'axe public (galerie bleue) qui le surplombe forment un ensemble dynamique et cohérent qui a impressionné le jury, qui y a vu une réponse généreuse et imaginative aux attentes exprimées dans le programme en regard de l'utilisation du foyer. Le foyer devient un véritable lieu de présentation de spectacles, au même titre que la salle, mais son ampleur et sa position en contrebas pourraient en décourager l'accès et en affecter l'atmosphère en certaines circonstances. La possibilité d'utiliser la mezzanine pour augmenter le nombre de spectateurs a été remarquée. La volumétrie générale du projet semble complexe mais la manière dont elle définit trois espaces extérieurs publics la justifie en partie aux yeux du jury. L'utilisation du bois torréfié sur les parois extérieures, permis dans un bâtiment combustible moyennant certaines mesures compensatoires, unifie le tout et apporte une couleur locale appréciée. La cour centrale présente une forme plus généreuse qu'à la première étape mais les espaces qui la jouxtent en tirent peu profit, notamment les espaces publics qui en sont séparés par des fonctions aveugles. La façade arrière, la seule de tous les projets qui présente le flanc de la salle (ce qui dégage du coup plus d'espace de stationnement), a été jugé intéressante pour son apport à l'animation du site lors de festivités. L'ouverture du foyer vers l'arrière en de telles occasions complète bien cet avantage. Le traitement de l'entrée principale a par contre moins convaincu, celui de la première étape étant considéré mieux réussi. La salle elle-même a fait l'objet de nombreuses critiques aux plans des accès, des circulations, des proportions et des angles de vue, mais les difficultés auraient été surmontables. Le réseau de circulation a pesé plus lourd dans la balance, ayant été jugé compliqué, consommant beaucoup de superficie non utilisable, comportant trop d'escaliers et de nombreux lieux étroits susceptibles de provoquer de la congestion. En définitive, c'est le coût sensiblement de réalisation plus élevé et la plus grande complexité du projet, en comparaison à celui du lauréat, qui a fait pencher le jury en faveur de ce dernier. L'Équipe de Nature Humaine + Aedifica a fourni une solide prestation en entrevue, faisant preuve d'une complicité remarquable.